

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 28 (1957)
Heft: 7

Artikel: Allocution de Monsieur le Conseiller d'état Gnägi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

peu les mesures restrictives en vigueur ; de son côté, la Confédération a opéré le remboursement de dettes pour prévenir une accentuation de la pénurie de liquidités et une nouvelle montée du taux de l'intérêt. Mais la Confédération et la Banque nationale entendent maintenir l'augmentation des disponibilités dans de raisonnables limites afin d'éviter qu'elle ne donne, elle aussi, un nouvel élan à la hausse du coût de la vie.

De l'ensemble des travailleurs étrangers soumis à un contrôle dénombrés à la mi-février 1957, le contingent le plus important, soit 45,705 ou 19,3 % était occupé dans l'industrie des métaux et machines.

Statistique des travailleurs étrangers soumis au contrôle, par pays et par sexe en février 1957 :

Pays d'origine	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	32 284	31 872	64 156
France	4 573	3 923	8 496
Italie	66 879	59 235	126 114
Autriche	11 342	19 755	31 097
Autres pays	3 921	3 200	7 121
Ensemble	118 999	117 985	<u>236 984</u>

contre 194 534 en 1956.

Nous pensons avoir trouvé une collaboration dont les racines s'enchevêtrent des buts économiques qui se complètent des patrimoines qui s'échangent ou se pénètrent ; ce sont, semble-t-il, des raisons suffisantes pour bien nous comprendre.

Nous espérons que chacun pourra tirer grand profit des contacts que l'ADIJ vient de créer et que des habitudes basées sur une compréhension réciproque pourront s'établir dans les années futures.

Le problème de la main-d'œuvre continuera à se poser, il faudra toujours des ouvriers qualifiés. De tous temps on a formé des apprentis et la Confédération, les cantons ont toujours veillé à une organisation et à une formation qui leur fait honneur.

Mes jeunes amis, nous avons essayé de rendre cette assemblée témoin des succès, dont vous avez le droit à juste titre d'être fiers. Votre certificat de capacité et la distinction d'aujourd'hui seront les passeports, qui vous ouvriront le chemin de la vie ; faites en bon usage.

J'ai voulu par ces différentes considérations allumer chez les jeunes un foyer d'encouragement et leur tracer une ligne de départ de la course à la réussite par l'optimisme et la confiance.

Nous passons aux jeunes qui sont dans cette salle, le flambeau avec la manière de s'en servir et nous nous réjouissons à la pensée qu'ils sentiront pousser des ailes à leur ardeur et à leur volonté.

Allocution de Monsieur le Conseiller d'Etat Gnägi

Monsieur le Président,
Mesdemoiselles,
Mesdames,
Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier bien cordialement de votre invitation à la manifestation de ce jour et de vous dire tout le plaisir que j'ai éprouvé à pouvoir y répondre. Cette réunion me donne non seulement l'occasion de prendre une fois de plus contact avec le

Jura, mais elle me permet encore de pénétrer plus à fond dans un des domaines les plus importants de ma Direction, celui de la formation professionnelle.

Je tiens à féliciter chaleureusement l'ADIJ de l'initiative qu'elle a prise à vouloir récompenser les apprenties et apprentis qui se sont particulièrement distingués durant l'apprentissage et les examens. La réalisation d'une pareille initiative me semble être une des plus belles tâches de l'ADIJ, une de celles qui ont le plus de valeur puisque, ce faisant, une certaine impulsion est donnée à la formation professionnelle. Dans ce domaine, le travail de votre association peut précisément être considéré comme fondamental. En tous cas, je ne manquerai pas d'encourager vivement, tant votre Commission que l'ADIJ, à organiser, à l'avenir encore, ce genre de manifestations.

Par ailleurs, je tiens aussi à remercier, pour tout le travail qu'ils ont fourni, ceux qui, dans le Jura, se sont voués et se vouent à l'orientation et à la formation professionnelles. Je les invite, précisément en ce moment, à ne pas relâcher leurs efforts, mais, au contraire, à se consacrer toujours davantage, à leur belle tâche.

C'est également avec plaisir que je félicite les heureux apprenties et apprentis qui ont passé avec un brillant succès leurs examens. Vous pouvez être fiers de vos résultats et de la borne importante qui marque le point de départ de votre carrière. Vous avez à présent commencé à travailler au service d'autrui en qualité d'employés qualifiés. Vous avez déjà pu vous rendre compte que la formation acquise vous a permis, après peu de temps, de rendre de précieux services à l'entreprise qui vous occupe et de vous soumettre à toutes ses nécessités. Je vous souhaite pour l'avenir entière satisfaction et plein succès dans votre champ d'activité. Mais j'aimerais vous dire aussi que la profession dans laquelle vous venez d'entrer n'exige pas seulement l'achèvement d'un apprentissage, mais qu'il s'agit de se perfectionner constamment. Aussi beau qu'ait pu être le résultat de vos examens de fin d'apprentissage, il ne faut pas qu'à présent vous vous reposiez sur vos lauriers. Il est, au contraire, indispensable que vous vous consacriez à un perfectionnement professionnel continu afin d'être utiles à vous-mêmes, à votre profession et à la société.

Au moment présent, la formation professionnelle fait l'objet de discussions approfondies. La haute conjoncture a pour effet d'engager beaucoup de jeunes gens à renoncer, pour pouvoir immédiatement gagner de l'argent, à acquérir une formation professionnelle. En cette période d'intense activité économique, c'est chose compréhensible. Mais on ne doit jamais perdre de vue que cette haute conjoncture pourrait changer un jour, obligeant chacun à faire face à la nouvelle situation. Il n'y a pas de doute que celui qui aura une formation professionnelle sera mieux à même de vaincre les difficultés qui se présenteront alors et qu'il pourra mieux s'adapter que celui qui n'aura fait aucun apprentissage.

Actuellement, d'importants problèmes se posent à notre Direction dans les domaines de l'orientation professionnelle, de la formation professionnelle et de la formation technique.

En ce qui concerne l'orientation professionnelle, il s'agira de la renforcer pour qu'elle soit à même de s'organiser en vue des années

de forte natalité. D'un autre côté, il ne faut pas que l'orientation professionnelle puisse être rendue responsable de l'attribution de jeunes gens à telle ou telle profession. Elle doit au contraire se borner à aider à élucider les cas compliqués et à prodiguer des conseils. Le choix d'une profession doit être laissé à la libre appréciation des parents et des enfants. A mon avis, il serait dangereux de confier cette responsabilité à l'Etat.

Il n'en demeure pas moins que les années à forte natalité mettront davantage à contribution les services de l'orientation professionnelle et je saisis cette occasion pour signaler à l'attention des organes communaux compétents ainsi qu'à l'ADIJ la question du développement de l'orientation professionnelle. Quant à la formation professionnelle, elle devra intensifier ses efforts en vue de faire comprendre aux jeunes gens qu'en elle réside le fondement d'une carrière solide. Mais, ici également, seul un travail de longue haleine conduira finalement au succès. Si l'évolution économique se maintient, les conditions d'apprentissage se multiplieront aussi avec les années de forte natalité. Il faudra veiller à ce qu'il y ait à disposition des places d'apprentissage en suffisance afin que les adolescents puissent acquérir une formation professionnelle complète. Nous espérons avec confiance que les entreprises feront preuve de compréhension en augmentant si possible le nombre de leurs apprentis pour que tous les jeunes gens désireux de posséder une bonne formation professionnelle aient à leur disposition une place d'apprentissage de bon renom.

C'est dans cet esprit que j'en appelle à tous ceux qui s'emploient à la formation professionnelle. Il s'agit de reconnaître enfin que toutes les professions, mais spécialement celles relevant du domaine de la technique, sont en perpétuelle évolution. Il convient donc de vouer une attention tout particulièrement soutenue au perfectionnement et à la formation technique. C'est précisément en ce moment que doivent être amplifiés et approfondis les efforts de l'orientation professionnelle et de la formation professionnelle et je ne saurais assez remercier ici tous ceux qui œuvrent dans ce sens.

J'en appelle à tous pour qu'à l'avenir encore, l'attention la plus soutenue soit vouée au travail bien fait qui doit être le but du bon artisan, cela pour le plus grand bien de notre jeunesse, de nos professions et de notre canton.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37